



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2003/63/Corr.1  
4 décembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trente et deuxième session, 9 – 12 mars 2004,  
point 4.5.1 de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU PROJET DE RÈGLEMENT:  
PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À L'HOMOLOGATION  
DES FEUX DE VIRAGE POUR LES VÉHICULES À MOTEUR

Rectificatif 1

Transmis par le secrétariat

Note: Le texte reproduit ci-après a été préparé par le secrétariat pour incorporer le même texte adopté par le WP.29 à sa cent-trente et unième session pour le Règlement No 6 (TRANS/WP.29/953, par. 54). Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1.

---

Paragraphe 3.5, corriger à lire:

"3.5 dans le cas de feux équipés de module(s) d'éclairage, ce(s) module(s) portera (porteront)."

---

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>.